CONSEIL GENERAL DE
TARN-ET-GARONNE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR 2005

***

7ème REUNION DE 2004 **DECEMBRE 2004**

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

7ème REUNION DE 2004

Séance du 14 décembre 2004

CG 04/7ème/I-1

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

—

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Donne acte à Monsieur le Président de la communication relative aux orientations budgétaires pour 2005.

Acte donné.

Le Président,

L’article 50 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions dispose que « dans un délai de deux mois précédent l’examen du budget, un débat aura lieu au Conseil Général sur les Orientations Budgétaires ».

Afin d’asseoir votre réflexion et avant d’examiner mes propositions pour l’établissement du Budget Primitif 2005, je vous prie de trouver, en annexe, divers documents financiers permettant de situer notre département au sein de la Région Midi-Pyrénées.

Le Président,

ANNEXE 1

TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES

	T. H.			F. B.			F. N. B.			T. P.		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Ariège	6,61	6,39	5,91	12,43	12,02	11,11	59,30	57,35	53,04	13,07	12,85	12,36
Aveyron	6,11	6,11	5,71	11,06	11,06	10,34	51,76	51,76	48,41	12,09	12,09	11,31
Gers	10,25	10,07	8,46	20,10	19,73	16,58	77,89	76,48	64,27	13,62	13,37	10,70
Haute-Garonne	7,88	7,70	7,40	11,45	11,19	10,76	52,62	51,44	49,46	10,61	10,37	9,97
Htes-Pyrénées	7,97	7,89	7,38	13,73	13,60	12,72	43,09	42,67	39,91	13,24	13,11	12,26
Lot	6,20	6,20	5,64	13,12	13,12	12,57	98,35	98,35	89,47	11,74	11,74	10,68
Tarn	7,70	7,55	6,87	16,76	16,45	14,55	57,27	56,20	51,14	13,55	13,30	11,75
Tarn-et-Gne	7,03	6,83	6,60	17,74	17,22	16,64	66,39	64,46	62,28	12,16	11,64	11,14

Sources :

- **Ministère de l'Intérieur**
- **Assemblée des Départements de France**

ANNEXE 1 (suite)

BASES FISCALES 2004 (en milliers d'Euros)

	T.H	T.F.B.	T.F.N.B.	T.P.
ARIEGE	128 990	125 304	195	186 283
AVEYRON	233 813	217 836	417	351 988
GERS	96 976	91 642	203	148 661
HAUTE-GARONNE	1 025 790	997 082	1 531	1 570 118
HAUTES-PYRENEES	224 540	200 847	487	251 916
LOT	156 227	125 005	210	156 739
TARN	255 546	236 220	684	346 545
TARN ET GARONNE	165 347	150 770	294	307 277
TOTAL	2 287 229	2 144 706	4 021	3 319 527

PRODUIT VOTE en 2004 (en milliers d'Euros)

	T.H	T.F.B.	T.F.N.B.	T.P.
ARIEGE	8 526	15 575	116	24 347
AVEYRON	14 286	24 093	216	42 555
GERS	9 940	18 420	158	20 248
HAUTE-GARONNE	80 832	114 166	806	166 590
HAUTES-PYRENEES	17 896	27 971	210	33 259
LOT	9 686	16 401	207	18 401
TARN	19 677	39 590	392	46 957
TARN ET GARONNE	11 624	26 747	195	37 365
TOTAL	172 467	282 963	2 300	389 722

MOYENNE REGIONALE = PRODUIT VOTE / BASES 2004

	Produit total	Bases totales	**Moyenne régionale des taux**		
			2004	2003	2002
T.H.	172 467	2 287 229	**7,54**	7,40	7,01
T.F.B.	282 963	2 144 706	**13,19**	12,94	12,11
T.F.N.B.	2 300	4 021	**57,20**	56,09	52,46
T.P.	389 722	3 319 527	**11,74**	11,52	10,75

Sources :
- Ministère de l'Intérieur
- Assemblée des Départements de France

ANNEXE 2

PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES
(hors compensations)

	PRODUIT 2004 (en milliers d'euros)	PRODUIT/HABITANT (en euros)
Ariège	48 564	353,95
Aveyron	81 150	307,61
Gers	48 766	282,97
Haute Garonne	362 393	346,34
Hautes Pyrénées	79 336	356,78
Lot	44 695	279,00
Tarn	106 616	310,47
Tarn-et-Garonne	75 930	368,53
**	60 106	291,73

**** hors fiscalité liée à la Centrale de GOLFECH (T.P. + F.B.)**

Sources :

- **Ministère de l'Intérieur**
- **Assemblée des Départements de France**

ANNEXE 3

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION DU TARN ET GARONNE
(en Euros)

___

	2004	2003	2002	2001	2000
T.H.	165 347 000	159 522 000	151 216 000	145 190 920	139 527 439
F.B.	150 770 000	146 234 000	141 421 000	137 412 971	133 777 062
dont base centrale de Golfech	14 296 343	14 607 000	14 395 000	14 254 763	14 113 627
F.N.B.	* 293 500	* 280 100	* 271 100	* 259 468	* 253 065
T.P.	307 277 000	303 427 000	293 041 000	299 350 415	307 680 229
dont base Centrale de Golfech	109 274 517	109 055 605	111 352 180	111 063 686	110 344 677

* Suppression de la part départementale sur les terres agricoles (loi de finances du 29.6.93)

VIGNETTE TARIF DE BASE

Frais d'assiette compris
(en Euros)

___

	CAMPAGNE 2004/2005 (Vignettes millésimées 2005)	CAMPAGNE 2003/2004 (Vignettes millésimées 2004)	CAMPAGNE 2002/2003 (Vignettes millésimées 2003)
Ariège	46	46	46
Aveyron	40	40	40
Gers	44	44	44
Haute-Garonne	32	32	32
Hautes Pyrénées	46	46	46
Lot	48	48	48
Tarn	44	44	44
Tarn-et-Garonne	46	46	46
Moyenne Régionale	43	43	43

ANNEXE 4

ELEMENTS DE LA DETTE POUR EMPRUNTS

———

	STOCK DE DETTE/HABITANT (en Euros)	**ANNUITE/HABITANT (en Euros)**
	au 01.01.2004	au 01.01.2004
Ariège	331,20	59,40
Aveyron	328,00	36,70
Gers	626,30	112,00
Haute Garonne	373,70	29,20
Hautes Pyrénées	678,10	118,50
Lot	377,50	83,20
Tarn	568,50	73,70
Tarn-et-Garonne	832,60	✧ 127,30
	*	*
	779,60 en 2002 748,40 en 2003	✧ 140,80 en 2002 ✧ 119,40 en 2003

*** Hors dette ASAI**

Source :

- **Ministère de l'Intérieur**

ANNEXE 8

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(en Euros/Habitant)

___

	B.P. 2004
ARIEGE	767,80
AVEYRON	691,90
GERS	728,00
HAUTE GARONNE	685,40
HAUTES PYRENEES	657,90
LOT	743,30
TARN	677,90
TARN ET GARONNE	739,30

Source :

- Ministère de l'Intérieur

ANNEXE 9

DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

(en Euros/Habitant)

___

Les dépenses courantes de fonctionnement (ou de gestion) sont égales à :

dépenses réelles de fonctionnement – intérêts de la dette

	B. P. 2004		
	D. R. F.	**Intérêts de la dette**	**D. C. F.**
ARIEGE	767,80	19,00	748,80
AVEYRON	691,90	16,60	675,30
GERS	728,00	29,50	698,50
HAUTE GARONNE	685,40	10,30	675,10
HAUTES PYRENEES	657,90	38,20	619,70
LOT	743,30	23,90	719,40
TARN	677,90	24,00	653,90
TARN ET GARONNE	739,30	36,40	702,90

Source :

- Ministère de l'Intérieur

ANNEXE 10

DEPENSES DE PERSONNEL

(en Euros/Habitant)

___

	B.P. 2004
ARIEGE	158,14
AVEYRON	120,25
GERS	146,64
HAUTE GARONNE	121,65
HAUTES PYRENEES	133,55
LOT	111,04
TARN	116,43
TARN ET GARONNE	123,68

Source :

- Assemblée des Départements de France

ANNEXE 11

DEPENSES NETTES D'AIDE SOCIALE

___

(c'est-à-dire à l'exclusion des frais de personnel, d'administration générale, et des ensembles immobiliers et mobiliers)

(en Euros/Habitant)

____

	B. P. 2004	
	Dépenses nettes totales	**Dépenses nettes obligatoires**
ARIEGE	315,10	309,50
AVEYRON	263,60	260,80
GERS	279,50	266,80
HAUTE GARONNE	216,50	213,70
HAUTES PYRENEES	241,50	227,10
LOT	317,60	306,20
TARN	292,10	287,30
TARN ET GARONNE	270,60	259,60

Source :

- Ministère de l'Intérieur

ANNEXE 12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(en Euros/Habitant)

___

	B.P. 2004
ARIEGE	436,32
AVEYRON	253,16
GERS	294,35
HAUTE GARONNE	288,23
HAUTES PYRENEES	279,20
LOT	319,32
TARN	201,28
TARN ET GARONNE	275,72

Source :

- Ministère de l'Intérieur

ANNEXE 13

MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT

(Ratio qui mesure la capacité à financer l'investissement)

———

Rapport entre : dépenses de fonctionnement + remboursement du capital de la dette globale
recettes de fonctionnement

	B.P. 2004
ARIEGE	88
AVEYRON	85
GERS	96
HAUTE GARONNE	85
HAUTES PYRENEES	92
LOT	95
TARN	94
TARN ET GARONNE	92

Source :

- Ministère de l'Intérieur

* * *

EVOLUTION DE NOTRE MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT

Recettes de fonctionnement – (dépenses de fonctionnement + dépenses pour emprunt)

1998*	**1999***	**2000***	**2001***	**2002***	**2003***	**2004****
12 841 907 €	16 866 825 €	13 717 217 €	12 006 675 €	14 722 098 €	16 696 266	14 597 696

Sources :

*** Comptes Administratifs de 1998 à 2003**

**** Budget Primitif 2004**

ANNEXE 14

BUDGET PRIMITIF 2005 PREVISIONNEL

223 300 000 €

RECETTES

FONCTIONNEMENT

I - **FISCALITE** –

• Impôts départementaux	80 000 000 €
• Allocations foncières	600 000 €
• Allocation compensatrices T.P.	5 850 000 €
• Rôle supplémentaire	1 150 000 €
• Vignette	300 000 €
• Droits de mutation	16 000 000 €
• Taxe d'électricité	1 900 000 €
• CAUE	200 000 €
SOUS-TOTAL RECETTES FISCALES	106 000 000 €

II - **AUTRES RECETTES**

• Dotation Globale de Fonctionnement	34 000 000 €
• Dotation Globale de Fonctionnement (ex contingent communal d'Aide Sociale)	11 000 000 €
• Dotation Générale de Décentralisation	1 850 000 €
• Fonds financement A.P.A.	9 000 000 €
• Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (fraction)	19 000 000 €
• Participations Aide Sociale	9 000 000 €
• Recettes diverses	3 650 000 €
SOUS-TOTAL RECETTES NON FISCALES	87 500 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT……	193 500 000 €

INVESTISSEMENT

• F.C.T.V.A.	2 330 000 €
• Dotation Générale d'Equipement	2 650 000 €
• Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	820 000 €
• Emprunts	18 000 000 €
• Subventions, participations, Recettes diverses	6 000 000 €
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	29 800 000 €
TOTAL GENERAL	**223 300 000 €**

ANNEXE 15

BUDGET PRIMITIF 2005 PREVISIONNEL

223 300 000 €

DEPENSES

———

FONCTIONNEMENT

PRINCIPAUX POSTES :

• Intérêts de la dette	5 840 000 €
• Personnel	28 500 000 €
• Ensembles Immobiliers et Administration Générale	5 000 000 €
• Aide Sociale	42 000 000 €
• Allocation Personnalisée d'Autonomie	23 000 000 €
• RMI – RMA	19 000 000 €
• Transports	9 500 000 €
• Affaires Scolaires, Sportives et Culturelles	6 500 000 €
• Interventions économiques	4 600 000 €
• Subventions aux Associations	3 200 000 €
• Dépenses diverses dont SDIS	9 500 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	156 640 000 €

INVESTISSEMENT

• Dépenses de dette en capital	18 042 000 €
• Subventions en annuités	3 425 000 €
• Crédits pour investissement	45 193 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 660 000 €
TOTAL GENERAL…….	**223 300 000 €**

Mes Chers Collègues,

Nous voilà de nouveau réunis pour, dans le cadre de la loi du 2 mars 1982, débattre de mes Orientations Budgétaires pour 2005.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière qu'il s'agisse :

- de la fiscalité,
- de l'endettement,
- de nos dépenses de fonctionnement,
- ou de notre autofinancement.

Données qui nous permettent, je vous le rappelle :

- d'une part, de nous situer en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées, ou ceux de notre strate de population.

- d'autre part, qui conditionnent nos choix qui s'inscrivent, toujours, dans le cadre de programmes pluriannuels.

Mon projet de budget pour 2005 devrait se situer autour de 223 millions 300 mille euros, soit + 6,3 % par rapport à celui de 2004.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat d'incertitudes dû, pour l'essentiel, aux conséquences des prochains transferts de compétences liés à l'acte II de la Décentralisation.

En effet, si la loi du 13 août 2004 a prévu de transférer aux Conseils Généraux, entre autres, les personnels TOS des Collèges, les routes nationales et les agents d'exploitation de l'Equipement affectés à ces mêmes routes et aux voiries départementales, nous sommes, c'est le cas de le dire, dans « le brouillard » le plus total quant aux conséquences de tout cela, dans la mesure, où les décrets d'application n'étant pas encore sortis, on ne sait pas où l'on va sur le plan financier.

C'est, toutefois, en faisant le pari que ces transferts n'auront aucune incidence financière sur notre Budget 2005, si ce n'est à la marge ou, s'ils devaient en avoir une réelle, qu'elle serait, comme prévu par la Constitution, intégralement compensée, du moins la 1ère année, que je vous propose mes orientations.

Mon projet de Budget Primitif pour 2005 s'articulera **sur ma volonté de privilégier les Investissements liés à nos compétences** dans le cadre, habituel, de programmes pluriannuels. Je ne souhaite pas en effet, pour absorber tant les conséquences financières de l'A.P.A., que celles de la départementalisation du SDIS, du RMI ou des transferts à venir, que nous diminuions notre niveau global d'investissement, bien au contraire.

Pour ce faire, je vous proposerai :
- d'une part, au titre de 2005, **de porter notre volume d'emprunts** des années précédentes de 15 millions d'euros à 18 millions d'euros, ce qui ne nous empêchera pas de continuer à nous désendetter,

- d'autre part, **de continuer à faire évoluer nos taux d'imposition** pour absorber, progressivement, l'impact des nouvelles charges qui nous sont transférées, en tablant sur une augmentation du produit fiscal global de nos quatre taxes de + 5 %. Je précise bien qu'il s'agit de + 5 % d'augmentation du produit fiscal global et non de + 5 % d'augmentation des taux, j'y reviendrai tout à l'heure.

- enfin, d'engager dès 2005, **nos projets structurants** qu'il s'agisse de l'Axe Quercy-Gascogne, des nouveaux collèges ou du Haut Débit.

Les principaux points de mes Orientations 2005 étant tracés, je souhaite tout d'abord que nous examinions, dans le détail, notre situation financière, c'est-à-dire ce que j'ai l'habitude d'appeler le **bilan de l'existant**.

NOTRE FISCALITE

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires :

1) **<u>En premier lieu, l'annexe 1 « Taux des impositions directes »</u>** - montre que sur les deux impositions essentielles que sont la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, nous nous situons toujours, soit en deçà de la moyenne régionale, soit très proche.

- **Pour la taxe d'habitation :**

  - taux 2004 du Tarn-et-Garonne : 7,03 %
  - moyenne régionale : 7,54 %

  En Midi-Pyrénées, notre taux de taxe d'habitation est :

  - inférieur de 45,8 % par rapport au taux le plus élevé (celui du Gers : 10,25 %)
  - supérieur de 15,06 % par rapport au taux le plus faible (celui de l'Aveyron : 6,11 %)
  - inférieur de 7,25 % par rapport au taux moyen régional.

- **pour la taxe professionnelle :**
  - taux 2004 du Tarn-et-Garonne : 12,16 %
  - taux moyen régional : 11,74 %

  En Midi-Pyrénées, notre taux de taxe professionnelle est :

  - inférieur de 12 % par rapport au taux le plus élevé (celui du Gers : 12,62 %)

- supérieur de 14,6 % par rapport au taux le plus faible (celui de la Haute-Garonne : 10,61 %) et se situe, aujourd'hui, légèrement au-dessus du taux moyen régional ce qui était, compte tenu de la présence de la Centrale de GOLFECH, l'objectif poursuivi depuis 1988.

S'agissant du taux du foncier non bâti, il ne veut plus dire grand chose dans la mesure où les terres agricoles en sont exonérées alors que, s'agissant du foncier bâti, nous nous situons, avec 17,74 %, entre le GERS : 20,10 % et le TARN : 16,76 %.

Sur la période 1998-2004, soit sur 6 ans, **la pression fiscale** exercée sur les taux se sera établie, taxe par taxe, en moyenne annuelle à :

- + 1,7 % sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti
- + 2,15 % sur la Taxe Professionnelle.

Comme vous pouvez le remarquer, à la lecture des données fiscales que je vous communique chaque année, nous restons toujours, sur Midi-Pyrénées, et pour les deux impositions principales que sont la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, parmi les plus modérés. Ce que confirme clairement l'annexe 2 de mon rapport où, hors Golfech, nous sommes, avec un prélèvement par habitant de 291,73 euros, parmi les plus bas de notre Région.

Ceci étant précisé, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

2) Nos bases d'imposition

C'est toujours avec satisfaction que nous constatons, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé et relative à l'évolution de nos bases d'imposition sur la période 2000-2004, leur progression constante qui, conjuguée à celle de notre démographie, reste rassurante quant à l'avenir.

Il est à noter, sur ces dernières années, l'accroissement sensible de nos bases, tant de taxe d'habitation :

- + 4,06 % entre 2000 et 2001
- + 4,15 % entre 2001 et 2002
- + 5,49 % entre 2002 et 2003
- + 3,75 % entre 2003 et 2004

que de Foncier Bâti :

- + 2,72 % entre 2000 et 2001
- + 2,92 % entre 2001 et 2002
- + 3,40 % entre 2002 et 2003
- + 3,10 % entre 2003 et 2004

Cette évolution, très favorable, devrait continuer si je m'en réfère au produit des droits de mutation qui ne cesse de progresser.

Le point étant fait sur notre fiscalité j'en viens maintenant à notre endettement.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai inlassablement que cet endettement :

1) a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité générée par les 2 tranches de la Centrale de GOLFECH. En effet, entre la Taxe Professionnelle et le Foncier Bâtit, nous aurons encaissé, hors compensation de l'Etat, près de 15,8 millions d'euros de produit fiscal en 2004 dont, 13,3 millions au titre de la Taxe Professionnelle et 2,5 millions sur le Foncier Bâti.

2) a été réalisé pour doter notre territoire départemental des équipements structurants nécessaires à un **développement équilibré**, ce qui ne nous a semble-t-il, pas trop mal réussi lorsqu'on s'en réfère :

- d'une part, à l'accroissement de notre population entre les recensements de 1990 et 1999 : + 3 %,

- d'autre part, à la poussée démographique en cours puisque nous serions, aujourd'hui, plus proches des 220 mille habitants que des 206 mille de 1999.

3) a été **maîtrisé dans le temps** où, après avoir atteint notre pic d'endettement en 1994, avec un stock global de dettes, emprunts plus subventions en annuités, de 229 millions 283 mille euros au 31.12.1994, nous sommes, depuis, sur une courbe descendante avec un stock global de 164 millions 470 mille euros au 31.12.2004. Stock qui diminue automatiquement chaque année dans la mesure où nous sommes dans une phase où nous remboursons plus que nous n'empruntons.

S'agissant de notre dette réelle, c'est-à-dire celle résultant de nos seuls emprunts elle sera, au 1er janvier 2005, de 142 millions 214 mille euros, soit 690,25 euros par habitant et, pour la première fois depuis bien longtemps, nous serons sous le seuil des 700 euros par habitant avec une population toujours basée sur 206.034 habitants (646 € base 220.000 h.).

Comme je vous l'ai déjà précisé l'an passé, le temps est venu où notre niveau d'endettement est, disons pour simplifier, redevenu conforme. Il ne vous a pas échappé, en effet, qu'en Midi-Pyrénées, nos voisins des Hautes-Pyrénées et du Gers, ont un niveau proche du nôtre, sans pour cela bénéficier des mêmes ressources, loin s'en faut si je m'en tiens aux bases fiscales de ces départements qui figurent en annexe 1 à mon rapport.

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9, montre qu'au titre du Budget Primitif 2004, nous nous situons, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement », c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des intérêts des emprunts, de 702,90 euros par habitant dans la moyenne des départements de Midi-Pyrénées.

Pour que votre information soit plus précise, il ressort, d'une étude réalisée par le TRESOR PUBLIC sur la base des comptes administratifs 2002, c'est-à-dire sur la réalité de l'exécution des budgets et non sur des prévisions, nous n'avons pas encore les résultats de 2003, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement » de 506 euros par habitant, se situait en deçà du ratio moyen de la strate « départements de moins de 250.000 habitant » qui était de 535 euros ce qui, vous en conviendrez, devrait rassurer les plus septiques.

Il ne s'agit pas bien sûr de tirer d'enseignements définitifs mais de constater, tout simplement, que s'agissant de nos dépenses courantes de fonctionnement nous faisons, sinon bien, du moins pas plus mal que les autres et, pourquoi ne pas le dire, plutôt mieux que certains.

Voilà, mes Chers Collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer avant d'aborder mes orientations proprement dites.

Pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort de l'analyse faite par DEXIA – CREDIT LOCAL, sur la base des budgets primitifs 2004, que nous nous situons, avec un taux d'épargne brute de 18 %, nettement au-dessus de la moyenne nationale de 14 % et des départements voisins :

- Haute-Pyrénées : 18 %, (comme nous)
- Aveyron : 17 %,
- Ariège : 17 %,
- Haute-Garonne : 15 %,
- Gers : 14 %,
- Tarn : 13 %,
- Lot : 12 %,
- Lot-et-Garonne : 8 %.

Pour bien fixer les idées, je vous rappelle que notre épargne brute, qui n'était que de 12 millions 550 mille euros au compte administratif 1994, est passée à 32 millions 500 mille euros à celui de 2003. Au Budget Primitif 2005, elle devrait avoisiner les 37 millions d'euros.

J'en viens maintenant à mes Orientations pour 2005 tant pour ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont de deux natures :

- celles sur lesquelles on peut directement agir en fixant soit leur taux : les recettes fiscales, soit leur volume : les emprunts,

- celles dont les montants s'imposent à nous parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations de l'Etat qui, comme vous le savez, voient leur poids budgétaire gonfler d'année en année.

Ainsi, dans notre Budget Primitif 2004, elles représentaient 44,3 % des recettes de fonctionnement, pour 21 % en 1990.

Mes orientations fiscales pour 2004 ne peuvent s'envisager qu'en tenant compte de 2 paramètres :

- le premier, c'est qu'après la **pause fiscale** qui nous a vu, sur les budgets 1999, 2000 et 2001, maintenir nos taux d'impositions à leur niveau de 1998, nous avons dû, comme les autres, sur 2002, 2003 et 2004 augmenter les taux de nos quatre taxes de :

  - + 3,5 % en 2002, c'est-à-dire d'un **taux inférieur à la moyenne nationale :** + 3,97 %,
  - + 3,97 % en 2003 restant, là encore, **en deçà de la moyenne nationale :** + 4,60 **%**,
  - par contre, en 2004, avec une augmentation de 3,67 %, nous étions **au-dessus de la moyenne nationale :** 1,3 %,

- le second, et je m'en suis déjà longuement expliqué à l'occasion de nos diverses sessions, c'est :

- **l'impact sur nos finances de 5 500 dossiers d'A.P.A. en année pleine,**

- **la prise en compte de la départementalisation des S.D.I.S.**

- **le transfert du RMI-RMA**

Concernant l'A.P.A. nous sommes, aujourd'hui, en régime de croisière et, sur 2004, sur la base de 5 500 bénéficiaires en moyenne mensuelle entre le domicile et les établissements, il devrait en coûter quelques 21,5 millions d'euros pour un financement de l'Etat de 8,2 millions d'euros, soit un taux de couverture de 37 % et un différentiel de 13,5 millions d'euros à notre charge, différentiel qui devrait se situer autour de 14,5 millions d'euros en 2005.

S'agissant du RMI nous avions tablé, au titre de 2004, sur 19 millions d'euros de dépenses et 19 millions d'euros de recettes de T.I.P.P.. Si, s'agissant des dépenses, nous avoisinerons les 18,5 millions d'euros, je crains par contre, qu'au 31 décembre, nous ayons un différentiel dépenses-recettes de près de 1 million.

Par nature optimiste, je veux bien croire que courant 2005 l'Etat régularisera ce différentiel de 2004 mais, pour 2005 proprement dit, j'avoue que je suis très inquiet dans la mesure où, si la loi prévoit un réajustement de la dotation T.I.P.P. 2005 sur la base des dépenses constatées en 2004, nous savons dans le même temps que cette recette n'évoluera plus sur la base des dépenses réelles de RMI-RMA mais en fonction des quantités de carburant vendues sur le territoire national.

Je crains donc que nous ayons très vite un « décrochage » entre des dépenses, hélas dynamiques, et des recettes sujettes à des fluctuations conjoncturelles. Nous le voyons bien aujourd'hui où le nombre de Rmistes-Rmastes augmente alors que, dans le même temps, la consommation de carburant baisse. Nous risquons donc, sur 2005, d'avoir un différentiel dépenses-recettes non compensé et il y a lieu de rester très prudent.

Pour ce qui concerne notre participation au fonctionnement du SDIS, elle est passée de 1,6 million d'euros en 2001 à 3 millions d'euros en 2004 et devrait avoisiner les 3,6 millions en 2005.

Je sais que nous est annoncé, dès 2005, l'attribution d'une fraction du produit de la **Taxe sur les Conventions d'Assurances** pour assurer le financement d'une part, du nouveau régime de retraite des Sapeurs Pompiers Volontaires et, d'autre part, des nouvelles charges qui nous sont transférées, en particulier au titre du Logement Social et de l'Action Sociale ou Médico-Sociale mais, à cet instant précis, je suis dans l'incapacité totale d'évaluer les charges qui vont nous être transférées et les recettes correspondantes. La seule chose que nous pouvons espérer, c'est qu'il y ait, demain, adéquation entre les deux.

Un chose est sûre, par contre, c'est que, comme la quasi-totalité des Conseils Généraux, nous sommes confrontés depuis quelques années au choix difficile d'avoir :

- soit à augmenter notre fiscalité,
- soit à altérer nos capacités d'investissement.

Comme je vous le disais lors de mes Orientations Budgétaires de 2002, nous nous sommes battus pour avoir un 12ème plan ambitieux.

Nous l'avons obtenu, même si nos attentes ne sont pas toutes comblées par suite de la raréfaction des crédits européens, et nous le voyons déjà avec les Rampes de CAYLUS ou vélo-voie verte. Or, depuis, nous avons pris la décision de construire 2 nouveaux collèges et d'équiper notre territoire en Haut Débit.

C'est donc vers la mise en œuvre de ces projets, porteurs pour notre Tarn-et-Garonne, qu'il faut tendre et c'est pourquoi, je vous proposerai au titre de 2005, comme nous l'avons fait en 2002, 2003 et 2004, une augmentation de nos taux visant à maintenir intactes nos capacités d'investissement.

Pour 2005, c'est sur la base **d'augmentations maximales**, je dis bien maximales, de nos taux de T.H., F.B. et F.N.B. de + 3 % et de + 4,5 % pour la T.P., identique à celle 2003 et 2004, que je bâtirai mon projet de budget.

Nous verrons lors de la Session Fiscale, en fonction des bases qui nous serons notifiées, si nous pouvons faire moins.

Sur cette hypothèse j'ai prévu, dans mon rapport d'orientations, un produit fiscal global, c'est-à-dire : « le produit des 4 taxes majoré des allocations compensatoires versées par l'Etat au titre des divers abattements et exonérations », de quelques 87 millions d'euros, en augmentation de + 5 % par rapport à celui effectif de 2004 : 82 millions 850 mille euros.

Pour ce qui est de la vignette automobile, elle est devenue marginale et c'est la raison pour laquelle, pour la partie restante, je vous proposerai le maintien du taux actuel. J'ai estimé la recette correspondant à 300 mille euros.

Enfin, concernant les droits de mutation je vous inviterai, pour 2005, à maintenir notre taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est-à-dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais, il y a quelques minutes, les droits de mutation restent à un niveau soutenu. C'est ainsi que si en 2000 nous avions encaissé quelques 8 millions 782 mille euros, nous nous situerons, au titre de 2004, à près de 15,5 millions, c'est-à-dire quasiment au double.

Dans le cadre de mes Orientations pour 2005 j'ai prévu, 16 millions d'euros.

Porteur d'une véritable politique des espaces naturels sensibles depuis 1988, nous nous sommes interrogés, à diverses reprises, sur l'intérêt d'instituer ou pas la **TAXE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**.

Cette taxe a été mise en œuvre dans plus de 70 Conseils Généraux et, en Midi-Pyrénées, nous sommes les seuls, avec la HAUTE-GARONNE, à ne pas l'avoir encore fait.

Face à la raréfaction des crédits européens, au désengagement de l'Etat, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau, je crois, Messieurs ANDRIEU et CAMBON, que si nous voulons relancer notre politique de protection des espaces naturels sensibles, le moment est venu, pour nous, **d'instituer cette taxe** assise sur les mêmes bases que la taxe locale d'équipement en fonction d'un taux, uniforme sur le territoire départemental, ne pouvant excéder 2 %.

Monsieur le Président ASTRUC, les bâtiments à usage agricole en sont, de droit, exonérés comme peuvent l'être, Monsieur le Président de l'Office, si nous le décidons, les constructions de logements sociaux ou, Messieurs les représentants de la ruralité, les locaux artisanaux et industriels situés dans les communes de moins de 2.000 habitants.

C'est ce que je vous proposerai lors de notre prochaine session.

Mes orientations fiscales étant précisées, j'en viens à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts il ressort de mon rapport que, sur la base de notre encours global au 1er janvier 2005 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons, l'an prochain, près de 21 millions 467 mille euros de capital.

C'est en tenant compte de cet élément, et dans la continuité de l'action de désendettement engagée ces dernières années, que je vous propose, pour 2005, un volume d'emprunt de 18 millions d'euros supérieur de 3 millions aux années précédentes pour le financement de nos investissements et, en particulier, la 1ère tranche du Collège de MONTECH.

Je vous rappelle, Mes Chers Collègues, que lorsque nous avons pris la décision de construire 2 nouveaux collèges, nous avons alors convenu que leur financement serait assuré par emprunt, en dehors du quota des 15 millions d'euros habituellement réalisé. Au titre de 2005, c'est donc 15 millions pour nos programmes d'investissement traditionnels (+) plus 3 millions pour MONTECH.

Concernant les dotations de l'Etat, elles devraient évoluer, compte tenu de diverses régularisations, autour de + 3,3 % tant pour la D.G.F. que la dotation globale de décentralisation.

Pour 2004, elles se seront élevées, en cumul, à 45 millions 365 mille euros et j'ai prévu, au titre de 2005, 46 millions 850 mille euros soit + 3,3 % auxquels devraient venir s'ajouter :

- les 9 millions d'euros escomptés au titre du fonds de financement de l'A.P.A.,

- les 19 millions de la fraction de la T.I.P.P. qui nous est transférée dans le cadre du RMI-RMA, malgré les craintes dont je vous ai déjà fait part.

Il m'étonnerait que d'ici le vote du Budget Primitif 2005, courant février, nous ayons des informations précises sur les dotations nouvelles liées aux transferts de la loi du 13 août 2004. Nous ajusterons donc les participations de l'Etat soit lors de notre Session Fiscale, soit lors de notre Décision Modificative n° 1.

Quoiqu'il en soit je compte, dès que j'en saurai plus, vous réunir en session extraordinaire pour aborder plus précisément les conséquences de l'acte II de la décentralisation tant sur notre structure que sur le plan financier.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2005, et j'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DEPENSES

Comme je vous le précise chaque année, nos dépenses se déclinent en deux grands groupes :

- **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transport, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances… qui sont par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;

- **les dépenses d'investissement** dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :

- de l'autofinancement,
- de l'emprunt,
- des financements extérieurs que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DEPENSES OBLIGATOIRES LEGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses de fonctionnement courant augmentées de l'annuité de la dette globale.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, c'est-à-dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2005, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 150 millions 800 mille euros, étant une nouvelle fois rappelé qu'elles seront susceptibles d'évoluer en fonction des conséquences des transferts à venir.

Ces dépenses courantes de fonctionnement se décomposeront, autour des grandes masses suivantes :

- aide sociale : 84 millions d'euros,
- dépenses de personnel : 28 millions 500 mille euros,
- frais de transports scolaires : 9 millions 500 mille euros.

Ces trois postes représenteront, à eux seuls, quelques 122 millions, c'est-à-dire 81 % des dépenses courantes de fonctionnement.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à 4 des principaux postes de dépenses :

- l'annuité de la dette,
- les frais de personnel,
- les transports scolaires,
- l'aide sociale.

L'annuité globale de la dette, c'est-à-dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les 27 millions 307 mille euros :

- 23 millions 882 mille euros au titre de nos emprunts,
- 3 millions 425 mille euros au titre de nos subventions en annuités,

Comme vous avez pu le constater, l'annuité propre à nos seuls emprunts passe, du B.P. 2004 au B.P. 2005, de 25 millions 914 mille euros à 23 millions 882 mille avec, en particulier, 1 million 340 mille euros de moins sur les intérêts de la dette.

Dans le prolongement de ce que nous pratiquons depuis quelques années je vous informe que je compte, une nouvelle fois, renégocier notre dette auprès de notre principal banquier « DEXIA CREDIT LOCAL ».

Nos dépenses de personnel s'établiront, dans mon projet de budget pour 2005, aux environs de 28 millions 500 mille euros.

De l'analyse faite par le TRESOR PUBLIC sur les comptes administratifs 2002, seul indicateur fiable puisque qu'assis sur la réalité des comptes et non sur des prévisions de dépenses, nous étions, avec un ratio par habitant de 103 euros, en deçà de la moyenne de la strate « départements de moins de 250.000 habitants qui était de 112 euros.

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du Budget Primitif, je serai amené, comme chaque année, à vous proposer quelques créations de postes, non pour accroître notre structure, mais pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer progressivement :

- d'une part, les agents bénéficiant d'emplois aidés (Emplois Jeunes, CEC), dont les contrats arrivent à échéance dans le courant de l'année 2005,

- d'autre part, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années.

Concernant l'accueil de 157 TOS, après avoir été mis, au 1er janvier 2005, à la disposition du Conseil Général, ils continueront à être payés et recrutés par l'Education Nationale jusqu'au 31 décembre 2005. Ce n'est qu'à partir du 1er janvier 2006 que l'on commencera à les payer : soit qu'ils auront demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale, soit que, restant agents de l'Etat, ils auront demandé leur détachement. Une chose est sûre, nous les paierons tous au 1er janvier 2008 dans la mesure où ils ont 2 ans, à compter du 31 décembre 2005, pour exercer leur droit d'option.

S'agissant des agents de l'Equipement, ils seront mis eux aussi à disposition du Conseil Général au 1er janvier 2005 pour les 139 affectés à l'entretien des routes départementales. Ceux affectés aux routes nationales et aux services généraux, ne seront mis à disposition du Conseil Général qu'une fois signée, entre l'Etat et nous, la convention de transfert des routes nationales. Là aussi, compte tenu de la possibilité que ces agents ont, dans les 2 ans, comme pour les TOS, d'être intégrés ou détachés, nous sommes sûrs de tous les payer à compter du 1er janvier 2008 avec, pour certains d'entre eux, la possibilité de les prendre en charge dans le courant du 2ème semestre 2005.

Nous verrons le moment venu, étant précisé que, tant pour les TOS que pour les agents de la D.D.E, il conviendra :

- d'ouvrir les postes concernés,
- de prévoir les crédits correspondants tant en dépenses et recettes puisque leurs salaires nous seront compensés.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires dont le niveau se situera autour de 9 millions 500 mille euros, je souhaite, Monsieur le Président MASSIP, que notre programme pluriannuel de « sécurisation » de nos points d'arrêt se poursuive et que l'on s'attaque, enfin, aux circuits spéciaux : je ne veux plus voir des enfants descendre en rase campagne à même la route.

Je sais que certains « rouspéterons » mais, le jour où il y a un mort, nous avons, hélas, vu le climat qui en résulte.

J'en viens à nos dépenses d'aide sociale qui, avec 84 millions d'euros, resteront encore le poste budgétaire le plus important de mon projet de budget 2005.

Leur augmentation par rapport à l'an dernier : + 3,2 millions d'euros sera pour partie liée au fait que :

- je prévois, sur la base de 5 800 bénéficiaires au titre de l'A.P.A., un crédit de 23 millions d'euros, supérieur de 1,6 millions d'euros sur celui de 2004,

- que nous aurons à intégrer le transfert aux Conseils Généraux de la gestion du Fonds Social Logement (F.S.L.) et de celle des impayés d'énergie, d'eau et de téléphone.

A titre indicatif, et toujours sur les bases de l'étude du TRESOR PUBLIC sur les comptes administratifs des départements au titre de 2002 il ressort, qu'avec un ratio de dépenses nettes d'aide sociale de 193 euros par habitant, nous nous situions en deçà de la moyenne des départements de notre strate : 200 € par habitant.

En ayant terminé avec mes dépenses de fonctionnement, j'en viens à nos programmes et crédits d'investissement pour 2005.

INVESTISSEMENTS
ORIENTATIONS 2005

Avec un volume de crédits de paiement qui avoisinera les 46 millions d'euros, **soit + 28 %** par rapport à celui du Budget Primitif 2004, mon Projet de Budget pour 2005 donnera d'abord la priorité à nos **investissements tournés résolument vers l'avenir**, qu'il s'agisse des 2 nouveaux collèges ou du Haut Débit, et **sera empreint d'une volonté d'aménagement équilibré** du Territoire Départemental au niveau de ses infrastructures avec les Rampes de CAYLUS d'un côté et l'Axe Quercy Gascogne de l'autre.

Concernant nos autorisations de programmes, elles avoisineront les 45 millions d'euros, contre 40 millions en 2004.

♦ **<u>La voirie départementale restera la priorité de notre budget 2005</u>**, comme elle l'est depuis 1995 avec :

- **la fin des travaux** liés au 2ème plan pluriannuel de remise en état des 1.100 km de voies de 3ème catégorie. Nous en terminerons, enfin, avec la 4ème phase,

- **la poursuite des programmes 2003 et 2004** axés essentiellement sur des opérations de sécurité et des opérations de traversées de villages différées dans l'attente de travaux communaux,

- Monsieur VIGUIE, les travaux de la 1ère tranche des **Rampes de CAYLUS** venant d'être attribués, nous programmerons la 2ème tranche à hauteur de 2,3 millions d'euros et ce, malgré l'absence des crédits européens,

- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de CASTELSARRASIN et MOISSAC, je profiterai de la prochaine session budgétaire pour soumettre à l'approbation de notre Assemblée, le projet définitif du pont de **l'Axe QUERCY GASCOGNE**. Ce pont sera réalisé sur les exercices 2005 et 2006 et nous programmerons :

  - sur 2005, une 1ère tranche de travaux estimée à 4 millions d'euros qui, au mieux, débutera au mois de juin et concernera les fondations et les piles,
  - sur 2006, une 2ème tranche de travaux estimée à 5 millions d'euros et qui concernera les remblais, le tablier et les équipements annexes,
  - enfin, la chaussée reliant ce pont d'une part, au carrefour de l'ARTEL et, d'autre part, à la zone fruitière de MOISSAC, sera réalisée, pour l'essentiel, en 2006, une fois les terrains acquis, étant précisé que l'enquête d'utilité publique de ce projet, estimé globalement à 26,5 millions d'euros (terrains + pont + chaussée), se déroulera du 17.12.2004 au 15.01.2005,

- Monsieur ROGER, l'année 2005 nous verra en terminer avec les études du **Pont de VERDUN** et, dans le courant de l'année, le projet définitif pourra être présenté à l'Assemblée,

- s'agissant du **programme de voirie 2005** proprement dit, il sera axé **sur la poursuite de nos opérations de sécurité** et vous comprendrez, que face à l'ampleur des chantiers qui s'ouvrent, **il soit limité** dans son volume. Bien évidemment, les voiries en mauvais état comme la RD 35 sur MONCLAR, la RD 20 sur MONTPEZAT, la RD 959 sur MOLIERES, la RD 56 sur LAUZERTE, la RD 93 sur la LOMAGNE, la RD 100 sur VERDUN ou les RD 10 et 71 sur AUVILLAR y seront, entre autres, intégrées.

Bien évidemment, Monsieur le Président BENECH, nous profiterons des premiers mois de l'année 2005 pour, avec l'Etat, **engager les négociations relatives aux transferts des RN 20 et RN 113**.

Le problème majeur va consister, vous vous en doutez, à évaluer les compensations financières qui nous seront allouées :

- tant pour l'entretien : moyenne des crédits mis par l'Etat sur les trois dernières années,
- que pour l'investissement où, là, c'est la moyenne des 5 dernières années.

Je crains qu'il nous faille « ferrailler » quelques temps avant de nous mettre d'accord tant l'Etat, sur ces dernières années, me semble avoir fait preuve de « pingrerie » sur les crédits routiers.

♦ **Les établissements d'enseignement seront notre deuxième priorité**

Conformément à notre "PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 sur les COLLEGES EXISTANTS" adopté lors de notre Décision Modificative de novembre 2002, je vous **proposerai d'engager la 3ème tranche 2005-2006** telle que prévue.

A cet effet, je vous soumettrai une autorisation de programme de 2 millions 495 mille euros dont les 5 opérations, qui la concernent, devront être impérativement achevées pour la rentrée de septembre 2006.

Ces opérations concerneront les 3ème tranche de Théodore Despeyrous à Beaumont, Pierre Darasse à Caussade, Jean Lacaze à Grisolles, Olympes de Gouges à Montauban et la 1ère tranche du Collège de Lauzerte.

A l'occasion du rapport concerné, **un point précis** vous sera fait sur le déroulement des 2 premières tranches 2003-2004 et 2004-2005.

Au-delà de l'engagement de cette 3ème tranche de notre programme décennal, je serai amené, dans le prolongement de la convention que nous avons signée avec MONTECH, **à vous proposer l'autorisation de programme relative à la construction de ce Collège** à haute qualité environnementale, d'un volume de 6 millions d'euros et portée sur 2 exercices budgétaires 2005 et 2006.

Au-delà des inscriptions budgétaires, j'espère que je pourrai vous en présenter le programme définitif lors de notre Session Fiscale, le jury venant de désigner le Cabinet d'Architectes ce lundi 13 décembre.

Les travaux pourraient démarrer courant 2ème semestre 2005 pour une mise en service à la rentrée 2006.

Si mon rapport relatif à la **construction d'un 4ème collège à MONTAUBAN,** que nous examinerons cet après-midi, recueille votre assentiment, je vous proposerai à **l'occasion du Budget 2005 que les crédits relatifs aux études, l'objectif étant une mise en service à la rentrée 2007**.

Au-delà de notre programme 2005 sur les collèges anciens et nouveaux, nous aurons, sur notre Site Universitaire, à engager les travaux relatifs à l'aménagement du Restaurant. Bien évidemment, ce programme sera soumis à votre approbation à l'occasion soit du vote du B.P., soit de la Session Fiscale.

Monsieur le Vice-Président CAMBON je proposerai, sur le volet immobilier, d'inscrire les crédits complémentaires pour **la nouvelle gendarmerie de NEGREPELISSE** dont la construction est déjà en cours.

Toujours dans le cadre de nos compétences, nous serons amenés :

- Monsieur ROSET, à poursuivre **la restructuration de notre base départementale de plein air et de loisirs à Saint Nicolas de la Grave,** pour la partie hébergements et locaux pédagogiques, sur la base d'un projet que je vous présenterai à l'occasion de notre prochaine session,

- Messieurs les membres de la Commission des Sites, dans le cadre de la mise en valeur de l'Abbaye de BELLEPERCHE, les financements complémentaires relatifs à la mise hors d'eau et hors air de l'hostellerie (dessus du cellier) ainsi que ceux relatifs à la restauration de l'aile des jardiniers seront inscrits, les travaux ayant commencé,

- Monsieur PARIENTE, la restructuration du CMS de CASTELSARRASIN étant aujourd'hui terminée, nous allons nous attaquer dans les mois qui viennent d'une part, aux travaux d'agrandissement du CMS de NEGREPELISSE et, d'autre part, aux études liées à la restructuration des CMS de MOISSAC et GRISOLLES, celle concernant le CMS de BEAUMONT DE LOMAGNE devant se régler par une location de bureaux à un opérateur privé, aux lieu et place des locaux aujourd'hui occupés dans des logements HLM totalement inadaptés à notre mission d'accueil et de service public,

- Monsieur EMPOCIELLO, la Pépinière d'Entreprises étant terminée, nous profiterons de l'année 2005 pour finir d'aménager le dernier étage et, bien évidemment, dans le prolongement des décisions prises lors de notre Décision Modificative n° 2 de 2003, il nous appartiendra de réaliser les travaux relatifs à la 1ère tranche d'extension du réseau de téléphonie mobile pour laquelle les crédits ont été mis lors du Budget 2004. Dès que cette 1ère tranche sera terminée nous inscrirons, à l'occasion de l'une de nos Décisions Modificatives de 2005, les crédits propres à la 2ème tranche qui devrait être réalisée début 2006.

Dans le cadre de cette volonté de doter le territoire départemental des outils de télécommunication adaptés aux technologies de demain, nous nous sommes engagés à amener **le Haut Débit aux professionnels** sur l'ensemble du Territoire.

A l'occasion de notre Budget Primitif 2005, je vous proposerai d'adopter une autorisation de programme de 1 million 927 mille euros dans le but de réaliser, sur 2005-2006, en louant de la fibre optique aux opérateurs de réseaux qui traversent le département, la 1ère phase de notre plan pluriannuel concernant la desserte de MONTAUBAN, MOISSAC, CASTELSSARASIN, VALENCE D'AGEN et CAUSSADE.

Chacune de ces agglomérations pourra alors, si elle le souhaite en y participant financièrement, être dotée d'une boucle de desserte locale en fibre optique.

Enfin, s'agissant de la **Cité Administrative Départementale**, je réunirai d'ici le vote du Budget Primitif 2005, le **Comité de Pilotage** que nous avons créé afin de recueillir son avis et ses suggestions sur la 1ère tranche qui concerne la restructuration de l'existant et dont les travaux pourraient débuter au début du 1er semestre de cette année.

A l'occasion de ce B.P. 2005, une tranche complémentaire de crédits de paiement de 1 million d'euros viendra compléter les 4 millions déjà provisionnés sur 2002, 2003 et 2004.

J'en viens maintenant à nos interventions en directions des communes et tiers.

S'agissant de nos politiques de soutien aux communes, associations et tiers de ce département je pense, qu'au-delà des crédits qui seront inscrits, et dont le volume sera sensiblement le même que cette année, nous devrons mettre à profit l'exercice 2005 pour :

- d'une part, appréhender la politique des Pays,
- d'autre part, clarifier nos interventions en soutien de politiques n'entrant pas dans nos champs de compétences.

En effet, dans le cadre des Pays, un certain nombre de projets structurants voient le jour, qu'il s'agisse de Midi-Quercy, de Garonne-Quercy-Gascogne ou du Pays Montalbanais. Or, je ne suis par sûr que, à l'inverse de ce qui s'est passé pour les terroirs, l'ensemble des crédits escomptés, en particulier ceux provenant de l'Europe, soient au rendez-vous et je crains fort que bon nombre de projets soient mis à mal.

Je le dis par avance, et avec conviction pour que cela soit bien compris des autres financeurs, le Conseil Général ne pourra, vu les charges qu'on lui « colle », venir se substituer aux partenaires défaillants. Les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées ne sont en rien responsables de la gestion des crédits européens. Lorsqu'ils l'ont été, le moins que l'on puisse dire, est que les choses se sont mieux passées.

Bien évidemment, pour des projets **porteurs pour l'emploi** ou de nature à **préserver notre environnement,** il faudra que nous sachions, avec nos partenaires que sont l'Etat et la Région, dégager les moyens nécessaires pour les mener à bien.

Il est hors de question de s'engager sur le reste, au-delà de ce que nous avons prévu pour les projets en cours, ou de ce que nous avions l'habitude de faire pour les opérations futures.

Dans la même logique, on ne peut plus d'un côté, nous transférer des charges et d'un autre, nous demander de participer à tout, voire n'importe quoi.

C'est la raison pour laquelle je souhaite, comme je l'ai annoncé lors de notre dernière session, que l'on **« toilette » nos politiques d'accompagnement aux actions menées par d'autres** qu'il s'agisse du scolaire, du social, du domaine culturel… A chacun ses compétences.

Au-delà des ajustements nécessaires, je le dis nettement, **je ne compte pas vous proposer de revenir sur les politiques existantes de soutien à l'investissement des communes,** dès lors que nous sommes dans le cadre d'un partenariat bien compris.

Monsieur le Président ASTRUC, s'agissant de l'opération du TESCOU-TESCOUNET, je pense que nous pouvons enfin envisager la réalisation des travaux du **THERONDEL** sur 2005-2006. A cet effet, je vous proposerai, à l'occasion de mon prochain budget, de compléter les crédits de paiement déjà inscrits en 2004.

Monsieur ROSET, Monsieur HEBRAL, s'agissant du **LEMBOULAS**, nous profiterons de l'année 2005 pour arrêter le projet définitif afin de l'attaquer courant 2006. S'agissant de la **SEOUNE**, nous en poursuivrons les études.

Messieurs ANDRIEU et CAMBON, la mise en œuvre de notre **plan départemental d'élimination des déchets ménagers** est sur les rails et je souhaite que nous mettions à profit l'année 2005 pour régler définitivement le problème des quais de transfert, ainsi que celui des matières de vidange.

Pour ma part, je suis très favorable, Monsieur CAMBON, à l'évolution des statuts de ce syndicat afin que, progressivement et à l'aune des contraintes de chacun d'eux, les divers syndicats locaux transfèrent la gestion de la collecte au Syndicat Départemental.

Monsieur EMPOCIELLO, si l'acte II de la décentralisation positionne la Région en qualité de « coordonnateur » de l'action économique, rien ne nous empêche, et c'est tout notre intérêt dans la conjoncture actuelle, d'avoir une politique active et dynamique en la matière.

Je n'ai aucunement l'intention, mais alors pas du tout, que le Conseil Général ne soit consulté que pour apporter une quote-part qui lui serait imposée par d'autres.

Aussi, très rapidement, je souhaite qu'avec nos partenaires que sont les Pays, les Communautés de Communes et les Chambres Consulaires, nous proposions à la Région une **Charte de Développement Départementale**.

Je vous rappelle également, Monsieur le Président de l'A.D.E. que vous devez nous présenter, dans le courant du 1er semestre :

- d'une part, les résultats de l'étude concernant **l'aménagement d'une zone départementale dédiée au transport logistique**,

- d'autre part, le projet de **requalification** des zones d'activités existantes.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2005.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

7ème REUNION DE 2004

Séance du 14 décembre 2004

CG 04/7ème/III-1

CONSTRUCTION D'UN 4ème COLLEGE A MONTAUBAN

—

A l'occasion de la Décision Modificative n° 2, j'avais présenté à votre examen le dossier relatif à l'Opération de Rénovation Urbaine de MONTAUBAN.

Or, la Commission des Finances, à une très large majorité, a émis un avis défavorable à son encontre.

De même, lors du débat en Assemblée, il est apparu clairement que la plupart des Conseillers Généraux étaient hostiles à ce financement.

Enfin, un amendement présenté par notre Collègue José GONZALEZ proposait de financer, pour partie, le 4ème Collège de MONTAUBAN avec les fonds précités.

En conséquence, vous avez donc ce jour là décidé :

- l'inscription du dossier de construction du 4ème Collège de MONTAUBAN à l'ordre du jour du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2005,

- d'attendre les résultats de la médiation de nos Collègues Mme DE SANTI, MM. ALBERT et QUEREILHAC auprès de Madame le Député Maire de MONTAUBAN,

- de poser le principe que si la Ville donnait son accord au cofinancement de la construction du 4ème Collège à hauteur de 1.500.000 €, le Conseil Général pourrait revoir sa position sur l'ORU de MONTAUBAN,

- enfin, que si la Ville maintenait sa position de non participation à la construction du 4ème Collège, l'Assemblée voterait le transfert du crédit de 1.098.900 € de l'ORU vers le Collège, les 401.100 € restants devant être trouvés sur le financement d'autres projets Montalbanais.

Nos Collègues Mme DE SANTI, MM. ALBERT et QUEREILHAC, ont été reçus par Mme le Député Maire de MONTAUBAN, le lundi 6 décembre dernier à 19 heures, en présence de ses adjoints.

Ils m'ont fait savoir que :

- la Ville ne souhaite pas changer sa position et s'en tient strictement à ses obligations légales,

- la Ville suggère de construire ce collège non plus sur le terrain PEGOT mais sur un terrain situé sur « Bas-Pays ».

Compte tenu d'une part, de la nécessité avérée de lancer, après MONTECH, la construction d'un 4ème Collège à MONTAUBAN et, d'autre part, de l'absence d'adhésion de la Ville aux propositions contractuelles du Conseil Général, comme l'ont fait, par le passé, des communes comme LABASTIDE-SAINT-PIERRE, NEGREPELISSE, LAFRANCAISE, CASTELSARRASIN… MONTECH, et alors même que l'Assemblée Départementale s'est engagée aux côtés de la Municipalité de MONTAUBAN, tant sur le contrat d'Agglomération, le contrat de Ville, le contrat de plan (rocade, lutte contre les crues) ou le contrat de Pays je vous propose, conformément au souhait exprimé par 29 d'entre vous lors de notre dernière session :

1 - d'arrêter le principe de construction d'un 4ème Collège à MONTAUBAN avec des études sur 2005 et un début des travaux sur 2006 pour une mise en service à la rentrée 2007, celle de MONTECH étant prévue pour 2006,

2 - de rester à sa localisation sur le terrain PEGOT d'une part, parce que c'est ce qui a toujours été prévu et, jusqu'à ce jour, jamais contesté par qui que ce soit et, d'autre part, parce que c'est la volonté de la Communauté

Enseignante et des Parents d'Elèves de voir réunis, sur un même site, la SEGPA et le Collège,

3 - <u>de prendre acte de la position de la Ville et</u> :

- d'une part, d'affecter les 1.070.900 € de crédits initialement prévus pour l'ORU (547.500 € au titre de la médiathèque et 523.400 € au titre des espaces publics) au financement de ce 4ème Collège,

- d'autre part, de transférer les 213.000 € de crédits réservés aux études de la Place Prax Paris, dans le cadre du contrat d'agglomération 2004-2006,

- enfin, et au titre de la subvention complémentaire en annuités relative à la Salle Eurythmie, de retenir les 4 premières annuités (2001-2002-2003-2004), soit l'équivalent de 193.600 €, ainsi, au lieu de prendre en charge pendant 15 ans : 2001-2015, une annuité annuelle de 48.422 €, nous n'interviendront que sur 11 ans : 2005-2015,

4 - <u>de prendre acte, pour l'avenir</u>, que la Ville ne souhaite plus de financements croisés avec le Conseil Général, et donc de décider, en ce qui concerne MONTAUBAN, de ne financer que les dossiers de notre stricte compétence.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du 26 juin 2003 relative à la construction d'un 4ème collège à Montauban,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 26 novembre 2004, relative à l'ORU,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte de la position de la Ville de Montauban de ne pas vouloir changer sa position quant à sa non participation au financement du 4ème collège, et de s'en tenir strictement à ses compétences obligatoires légales ;

– Arrête le principe de construction d'un 4ème collège à Montauban avec des études sur 2005 et un début de travaux sur 2006 pour une mise en service à la rentrée 2007, celle de Montech étant prévue pour 2006,

– Confirme sa localisation sur le terrain Pégot d'une part, parce que c'est ce qui a toujours été prévu et, jusqu'à ce jour, jamais contesté par qui que ce soit et, d'autre part, parce que c'est la volonté de la communauté enseignante et des parents d'élèves de voir réunis, sur un même site, la SEGPA et le collège,

– Décide, compte tenu de la position de la Ville :

· d'affecter au financement de ce 4ème collège, les 1.070.900 € de crédits initialement prévus pour l'ORU (547.500 € au titre de la médiathèque municipale et 523.400 € au titre des espaces publics),

· de transférer les 213.000 € de crédits réservés aux études de la place Prax Paris, dans le cadre du contrat d'agglomération 2004-2006,

· enfin, et au titre de la subvention complémentaire en annuités relative à la salle Eurythmie, de retenir les 4 premières annuités (2001-2002-2003-2004), soit l'équivalent de 193.600 €. Ainsi, au lieu de prendre en charge pendant 15 ans : 2001-2015, une annuité annuelle de 48.422 €, le Conseil Général interviendra uniquement sur 11 ans : 2005-2015 ;

– Prend acte, pour l'avenir, que la Ville ne souhaite plus de financements croisés avec le Conseil Général, et décide donc, en ce qui concerne Montauban, de ne financer que les dossiers relevant strictement des compétences obligatoires du Conseil Général.

Pour l'adoption…..…….. 29 voix
Avis contraire…….…… néant
Abstention…….. 1

Adopté.

Le Président,